

ACTIONS THÉMATIQUES

CPR INVEST - SOCIAL IMPACT,
LA PERFORMANCE AU SERVICE DU PROGRÈS HUMAINPar Yasmine de Bray, CFA, et Éric Labbé, CFA
Gérants Actions Thématiques

Croissance démographique, changement climatique, défi alimentaire, éducation tout au long de la vie, réduction des inégalités... les défis du 21^{ème} siècle sont considérables. Depuis plusieurs années, CPR AM s'est engagé et a innové pour vous proposer des solutions d'investissement apportant des réponses financières à ces enjeux de développement de sociétés durables. Le fonds Social Impact a vu le jour le 12 décembre 2019. Géré par Yasmine de Bray et Eric Labbé, il complète l'offre en se focalisant sur la dimension sociale de l'ESG, sous l'angle de la gestion des inégalités.

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE RATTRAPÉE
PAR L'ACTUALITÉ

Après une diminution des inégalités une grande partie du 20^{ème} siècle, les inégalités n'ont cessé d'augmenter dans le monde depuis les années 80 à des niveaux divers. Et les conséquences sociales font notre actualité au travers de manifestations parfois violentes et de la montée des populismes sur tous les continents : Brésil, Chili, Équateur, États-Unis, France, Italie, Liban. L'actualité n'est pas seulement dans les rues, dans les urnes ou auprès des ONG. Les pouvoirs publics commencent à réagir en prenant des mesures incitatives. Les programmes électoraux des candidats à la présidence des États-Unis foisonnent de propositions sur la problématique. Et les entreprises elles-aussi ont compris récemment qu'elles avaient un rôle à jouer ; elles commencent à s'interroger sur leur mission pour la société et à agir. Elles anticipent ainsi ce qui pourrait les impacter négativement : pression réglementaire, satisfaction des employés, consommateur, image de marque... et le regard des investisseurs.

Prenons l'exemple du ratio d'équité, l'écart de rémunération entre les dirigeants et la moyenne des salariés. Aux États-Unis, le salaire moyen des PDG au sein du S&P 500 était de 42 fois supérieur à la médiane des salariés en 1980. Ce ratio s'élève à 278 aujourd'hui. L'obligation légale de publier cet indicateur depuis 2018 met en lumière les dérives au sein de certaines entreprises dont se font l'écho les médias.

ENTREPRISES ET INVESTISSEURS, EN PREMIÈRE LIGNE
POUR INFLUENCER LA TRANSITION JUSTE

Certes, réduire les inégalités sociales est d'abord un enjeu politique et les investisseurs ne sauraient se substituer aux gouvernements. Toutefois, nous considérons que le secteur privé et particulièrement les grandes sociétés cotées peuvent, de par les politiques qu'elles mènent, participer à l'accroissement ou à la réduction des inégalités sociales où elles opèrent. Notre rôle en tant que gestionnaire d'actifs est d'encourager les entreprises les plus vertueuses en finançant celles qui, par leurs pratiques, contribuent au progrès social dans leur pays. C'est sur cette conviction que repose la philosophie d'investissement du fonds Social Impact : proposer une solution d'investissement unique permettant de gérer le risque social lié aux inégalités tout en assurant une transition juste vers une société plus durable.

FAVORISER LES POLITIQUES SOCIALES VERTUEUSES ET
LIMITER LE RISQUE FINANCIER LIÉ AUX INÉGALITÉS

L'univers est construit à partir de la note « inégalités » développée par les équipes de CPR AM et Amundi. Comme décrit précédemment, les entreprises du MSCI ACWI et les États sont évalués sur un ensemble de critères regroupés

en 5 piliers : travail & revenu, fiscalité, santé & éducation, diversité et droits humains. Les notes attribuées par critère sont équi-pondérées pour obtenir les notes sur les piliers, elles-mêmes équi-pondérées pour déterminer la note finale.

L'approche méthodologique d'utilisation des notes « inégalités » repose sur les mêmes convictions que notre approche ESG par les risques. Nous considérons en effet qu'il est important d'analyser un émetteur sur la note finale mais qu'il convient de prendre en considération les notes sous-jacentes. Des mauvaises pratiques sur un ou plusieurs critères peuvent en effet être masquées dans la note finale et affecter négativement la valorisation financière d'une entreprise.

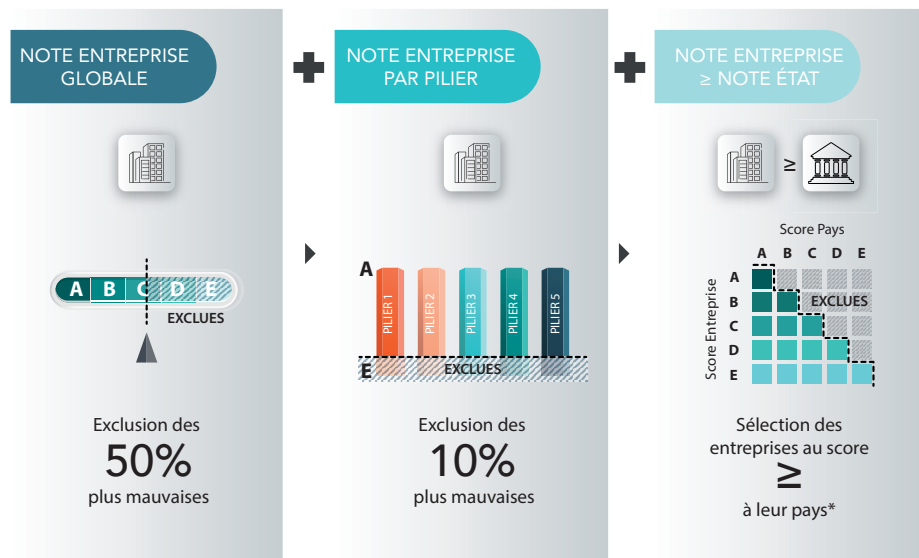
L'univers thématique Social Impact est défini en sélectionnant les entreprises disposant d'une note supérieure ou égale à celle de leur pays (siège social) et en excluant les entreprises les moins vertueuses à deux niveaux : 50 % de l'indice sur la note finale et 10 % sur les notes par pilier.

Ces différents niveaux sont cumulatifs. Pour intégrer l'univers, une entreprise doit donc avoir une note finale supérieure à la moyenne et ne pas faire partie des 10 % plus mauvaises sur la note par pilier tout en respectant ou améliorant les pratiques de son pays d'origine. L'univers Social Impact est constitué d'environ 1 200 valeurs soit 38 % du MSCI ACWI (en nombre de titres).

A cela s'ajoute notre approche ESG pour obtenir l'univers éligible. En plus du filtre sur les controverses moyennes ou élevées (deux fournisseurs externes), sont exclues les entreprises disposant des plus mauvaises notes ESG (analyse Amundi) à la fois sur la note globale, la composante S et sur l'ensemble des 12 critères sociaux.

L'univers éligible résultant de ces différentes étapes se compose de 1 100 valeurs environ aujourd'hui. Il est revu mensuellement.

Définition de l'univers thématique grâce aux notes « inégalités »
Une méthodologie en ligne avec notre approche par les risques



Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de CPR AM sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM. Sous réserve du respect de ses obligations, CPR AM ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement.

UNE SURPERFORMANCE FINANCIÈRE ET SOCIALE

Les simulations de performance réalisées entre janvier 2015 et octobre 2019 font ressortir une performance supérieure de l'univers face à l'indice MSCI ACWI pour une volatilité comparable. Si la performance est en retrait pour l'univers en 2015, 2018 et 2019, elle est très nettement supérieure en 2016 et 2017.

D'un point de vue extra-financier, l'univers améliore la majorité des indicateurs. En moyenne, les entreprises de l'univers ont versé deux fois plus d'impôts que l'indice sur les 3 dernières années (108 millions \$ par entreprise de l'univers contre 50 millions \$ pour l'indice) contribuant ainsi plus largement à l'effort fiscal.

Le ratio d'équité est, quant à lui, en dessous de 90 pour l'univers alors qu'il atteint 200 pour l'indice ; l'univers réduit ainsi davantage les écarts de rémunérations entre les dirigeants et les salariés. Citons enfin le taux de participation des femmes au Comité de Direction qui est supérieur avec 23% pour l'univers et 18% pour l'indice. Seul le nombre d'emplois créés sur les 3 dernières années ressort en-deçà pour l'univers comparé à l'indice. L'équipe de gestion apporte donc une attention particulière à cet indicateur lors de la construction du portefeuille pour inverser la tendance. En moyenne, les valeurs du portefeuille contribuent donc plus que l'indice à la création d'emplois.

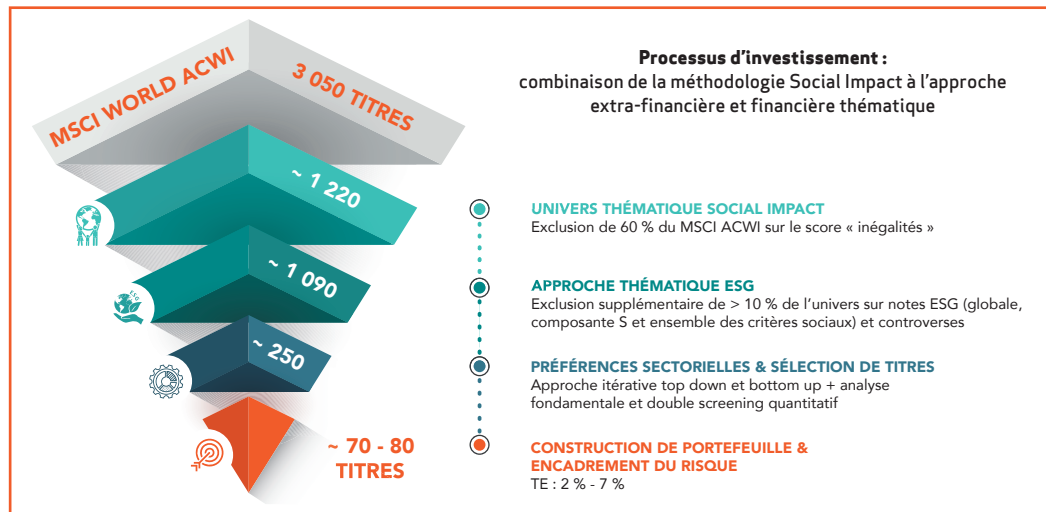
UNE GESTION DE CONVICTION

L'objectif d'investissement est de surperformer les marchés actions mondiaux sur le long terme selon la philosophie d'investissement présentée supra sans contrainte liée à un indice de référence. Le MSCI ACWI est utilisé à titre de comparaison.

Aucune exclusion de secteur ou de pays n'est réalisée a priori. Après la définition de l'univers éligible sur base de la notation interne « inégalités » puis de l'approche ESG, l'équipe de gestion construit progressivement son portefeuille selon une approche mixte combinant une analyse top-down et bottom-up. Les gérants s'appuient sur les expertises sectorielles de l'équipe actions thématiques de CPR AM ainsi que sur les équipes d'analystes d'Amundi en Europe et aux États-Unis.

Aujourd'hui le portefeuille est constitué de 80 titres environ reflétant les convictions des gérants pour offrir le meilleur équilibre entre l'impact social positif généré par les entreprises et leurs perspectives d'appréciation financière.

Un reporting extra-financier avec un focus particulier sur les indicateurs sociaux évoqués précédemment et utilisés dans la méthodologie de notation viendra compléter le reporting financier.

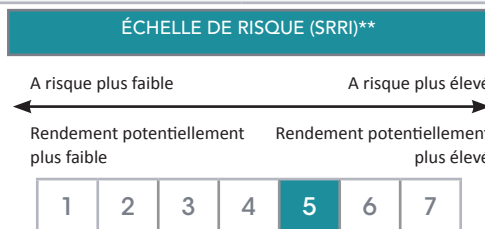


Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de CPR AM sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM. Sous réserve du respect de ses obligations, CPR AM ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU FONDS

CLASSES D'ACTIONS	A EUR-Acc LU2036821663	I EUR-Acc LU2036822042	E EUR-Acc LU2036817638
Date de création	10/12/2019		
Devise de référence	USD		
Indicateur de référence	MSCI All Country World Index net Total Return (utilisé a posteriori sans contraindre la gestion)		
Type d'investisseurs	Tout investisseur	Investisseur institutionnel	Investisseurs institutionnels « early bird » qui sont les premiers souscripteurs à la création du fonds jusqu'à l'atteinte d'un encours de 100 millions €, et pendant une période d'un an après le lancement.
Minimum de souscription initiale	Une fraction d'action	100 000 €	100 000 €
Commission max. de souscription / rachat	5,00 % / néant		
Frais max. de gestion TTC	1,50 %	0,75 %	0,55 %
Frais max. d'administration TTC	0,30 %	0,20 %	0,20 %
Frais max. de conversion TTC	5,00 %		
Commission de surperformance TTC*	15 % de la performance réalisée au-delà de celle de l'actif de référence, dans la limite de 2 % de l'actif net		

RISQUES	
Risque de perte de capital	OUI
Risque actions	OUI (y.c. pays émergents et petites capitalisations)
Risque de change	OUI (y.c. pays émergents)
Risque de contrepartie	OUI
Risque de liquidité	OUI



Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations.

* Une explication détaillée des frais de surperformance ou frais variable est disponible dans le DICI et le prospectus de l'OPC disponibles auprès de CPR AM sur simple demande ou sur le site Internet www.cpr-am.fr. Il est recommandé de se référer au DICI ou au prospectus de l'OPC pour une meilleure compréhension de l'ensemble des frais appliqués au compartiment. ** Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

